

Accueil / France - Monde / Vie pratique - conso

## 13e mois : salariés concernés, montant, impôts... dix questions pour tout savoir sur cette prime qui arrive bientôt



Un bulletin de paie : le 13e mois n'est pas automatique pour tous. / Photo MaxPPP



**Vie pratique - conso, Emploi, Economie**

Publié le 03/12/2021 à 07:01 , mis à jour à 08:04

Cyril Brioulet 

**Plusieurs millions de salariés vont percevoir un treizième mois de salaire fin 2021. Dans le même temps, des millions de salariés ne vont rien recevoir. *La Dépêche* fait le point sur la réglementation.**

Un salaire doublé à la fin du mois : vous êtes nombreux à l'attendre avec impatience si vous avez la chance de percevoir un 13<sup>e</sup> mois de salaire dans votre entreprise. Ce n'est pas le cas de tous les salariés. Voici ce qu'il faut savoir sur le 13<sup>e</sup> mois.

- **Le 13<sup>e</sup> mois est-il automatique ?**

Le 13<sup>e</sup> mois est une prime exceptionnelle que versent une partie des entreprises à leurs salariés en complément de leur salaire habituel. Ces salariés sont payés sur treize mois et non pas douze mois. Chaque employeur décide de verser ou non un 13<sup>e</sup> mois en fonction d'une convention collective, d'un accord collectif d'entreprise ou d'un usage d'entreprise. Si le 13<sup>e</sup> mois figure sur le contrat de travail, il devient une partie du salaire du salarié et non plus une prime exceptionnelle. La loi ne prévoit pas de 13e mois.

- **Tous les salariés y ont-ils droit ?**

Bien souvent, tous les salariés d'une entreprise ont droit au 13<sup>e</sup> mois. Il peut néanmoins être réservé à une catégorie de salariés (les cadres par exemple) ou aux salariés qui possèdent un minimum d'ancienneté dans l'entreprise (3 ans par exemple).

- **Quel est le montant du 13<sup>e</sup> mois ?**

La prime de 13<sup>e</sup> mois peut correspondre au montant de votre salaire brut de base. Elle peut aussi se calculer en faisant la moyenne des salaires que vous avez perçus dans l'année. Le salaire de base mais aussi la part variable de salaire, sont pris en compte. Le remboursement des frais professionnels n'est pas pris en compte.

- **Quand le 13<sup>e</sup> mois est-il versé ?**

La prime de 13<sup>e</sup> mois est versée en général avec le salaire à la fin du mois de décembre. Le virement peut aussi avoir lieu en janvier ou en février. La prime doit figurer sur la feuille de paie du salarié. L'employeur a le droit de la verser en plusieurs fois et même de la ventiler en majorant le salaire mensuel.

- **Si je quitte l'entreprise en cours d'année, ai-je droit au 13e mois ?**

Tout dépend des conditions d'attribution du 13<sup>e</sup> mois. Si vous quittez l'entreprise ou si vous êtes licencié en cours d'année, vous pouvez recevoir un 13<sup>e</sup> mois au prorata du temps passé. Parfois, le 13<sup>e</sup> mois est attribué uniquement aux salariés qui font partie du personnel en date du 31 décembre.

- **Si j'ai été en arrêt maladie, mon 13<sup>e</sup> mois sera-t-il impacté ?**

Tout dépend de l'accord qui régit le 13<sup>e</sup> mois dans votre entreprise. S'il prévoit de soumettre le 13<sup>e</sup> mois à un temps de présence ou un temps de travail effectif dans l'entreprise, alors votre 13<sup>e</sup> mois pourra être impacté par l'arrêt maladie. Si l'accord ne prévoit rien en la matière, l'arrêt maladie n'aura pas d'impact sur le 13<sup>e</sup> mois.

- **13<sup>e</sup> mois et Covid-19**

Un employeur qui rencontre des difficultés financières en raison du Covid-19 peut diminuer le 13<sup>e</sup> mois car cette prime ne fait pas partie des éléments de la rémunération qui figurent sur le contrat de travail. L'employeur peut baisser le 13<sup>e</sup> mois sans l'accord du salarié. Il devra auparavant dénoncer ou réviser l'accord collectif de l'entreprise.

- **Les salariés en CDD ont-ils droit au 13<sup>e</sup> mois ?**

Le 13<sup>e</sup> mois accordé aux salariés en CDI doit également être accordé au personnel embauché en CDD, selon la convention collective ou l'accord d'entreprise en vigueur.

- **Les salariés en temps partiel ont-ils droit au 13<sup>e</sup> mois ?**

Comme pour les CDD, les salariés en temps partiel doivent percevoir un 13<sup>e</sup> mois s'il est accordé aux salariés en CDI et en CDD, selon la convention collective ou l'accord d'entreprise en vigueur. Le 13<sup>e</sup> mois ne peut pas être discriminatoire.

- **Le 13<sup>e</sup> mois est-il imposable ?**

Comme votre salaire de l'année, le 13<sup>e</sup> mois est soumis au paiement des cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu.

[Voir les commentaires](#)

---

## Les commentaires (2)



**gipici31** Il y a 1 année Le 05/12/2021 à 10:40

Le 13<sup>e</sup> mois n'est pas une prime mais une part entière du salaire annuel.

Il convient de rappeler que la référence légale est le salaire annuel qui est versé par mensualité par commodité.

Donc quand on parle de 13ème mois il s'agit en fait du salaire annuel qui est divisé en 13 et la 13ème par est versée selon la convention en une ou 2 fois (en général).

Contrairement à une prime il n'est pas soumis à un quelconque critère de performance.

[RÉPONDRE](#)[SIGNALER UN ABUS](#)

**anticensure** Il y a 1 année Le 03/12/2021 à 13:48

S'il fallait attendre cet argent de poche pour vivre en crèverait la bouche ouverte.!!

[RÉPONDRE](#)[SIGNALER UN ABUS](#)

## Les plus lus

[👁 Lus](#)[💬 Commentés](#)

- 1 **Auto/Moto.** "Irresponsable", "pauvre type"... Sébastien Loeb fortement critiqué après ses déclarations sur la limitation de vitesse sur autoroute
- 2 **Emmanuel Macron.** Après la visite d'Emmanuel Macron pour boire une bière, ce restaurant est victime de nombreux avis négatifs sur Google
- 3 **Autres sports.** Échecs : "Une femme arbitre l'a accompagné aux toilettes..." Caché sous un niqab, un homme dispute un tournoi féminin avant d'être démasqué
- 4 **Autres sports.** "Vous plaisantez ?" La femme enceinte d'une star du baseball aurait été obligée de se mettre à quatre pattes pour nettoyer sa place dans un avion
- 5 **Disparition de Delphine Jubillar.** Affaire Jubillar : "Il avait une double vie, on faisait des soirées jusqu'à 6h", témoigne une adolescente conviée par Cédric Jubillar

## À lire aussi de Vie pratique - conso

- 1 **Vie pratique - conso.** Hausse des prix : pourquoi vos billets d'avion coûtent-ils de plus en plus cher ?
- 2 **Environnement.** Les chenilles processionnaires pullulent : poils urticants, comment s'en débarrasser... tout savoir sur ce fléau du printemps

- 3 **Vacances scolaires.** Vacances 2023 : destinations, prix, déplacements... quelles seront les tendances des Français cet été ?
- 4 **Agriculture.** Après l'engouement pour les produits bios et circuits courts, les Lotois ont repris une routine alimentaire
- 5 **Déco - Maison - Jardin.** L'art de faire rougir la carotte

## Aussi à la une

- 1 **Politique.** VIDEO. Élisabeth Borne interpellée par une étudiante : qui est Nina, la jeune femme qui a pris à partie la Première ministre ?
- 2 **Faits divers.** Femme brûlée à la trachée après avoir bu une bouteille de jus de pomme : le liquide contenait du produit de nettoyage
- 3 **Musique.** ENTRETIEN. "Putain c'est génial" : avec son nouvel album, Patrick Sébastien décline son amour pour l'Occitanie en lettres Kapitales
- 4 **Toulouse Football Club.** Lorient-TFC : Toulouse s'impose en Bretagne et se rassure en Ligue 1 avant la finale de Coupe de France
- 5 **Faits divers.** Son manteau reste bloqué dans les portes : une femme meurt après avoir été happée par le métro